

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2010

L'an deux mille DIX, le 15 Octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Etaient Présents : MM. - MONTET STEIN COME MERCIER TSCHOCKE GRIMAL TABARLY BASSE
LESCURE BONHOURE DEBAYLES LARRIEUR

Absents excusés : MM. – ISSAULAN SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE

Monsieur TSCHOCKE Christian a été nommé secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA FACADE DE LA POSTE CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de réfection de la façade de la Poste les quatre entreprises consultées ont remis un devis.

Il s'agit des entreprises BIAU – BRIAN – FAHEM – MARKOW

Après avoir pris connaissance de ces documents, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir l'entreprise BRIAN Christian pour les travaux de réfection de la façade de la Poste d'un montant de 3 718.78 € H.T. soit 4 447.66 € TTC.
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer tous actes et documents conséquences des présentes.

RELAIS T.V. POUR LA TNT

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide de lancer la procédure, qui consiste à demander l'autorisation d'installer un relais.

LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € (prêt à court terme de 12 mois) contractée auprès de Crédit Agricole Midi-Pyrénées n'ayant pas été demandée et le contrat arrivant à expiration, il conviendrait de renouveler la demande de prêt pour une année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE de demander au Crédit Agricole Midi-Pyrénées :

- De renouveler le prêt à court terme de 12 mois d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros), ceci afin d'attendre les versements des différentes subventions.

Le taux de ce prêt est variable :

- taux moyen monétaire majoré de 0.90 %, soit à ce jour 0.420 % + marge = 1.320 %

La périodicité du paiement des intérêts est mensuelle.

Le montant minimum des tirages est de 15 000 €

L'amortissement anticipé est possible, totalement ou tirage par tirage, soit au gré de l'emprunteur sans frais, soit au plus tard à l'échéance fixée au contrat

Commission d'engagement :

- 0.15 % (pas de commission de non-utilisationn)

Le Conseil Municipal accorde toutes délégations utiles à M. le Maire pour la signature du contrat passé avec le Crédit Agricole, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

STATIONNEMENT DE LA PLACE DU TRUQUET

M. le Maire fait part de la requête d'un acheteur potentiel d'une maison de la place du Truquet. A l'occasion d'une réunion de la commission des travaux, ils se déplaceront pour trouver la meilleure solution du problème.

TARIF DES CHAMBRES D'HOTES 2011

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des chambres d'hôtes pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de maintenir les tarifs de 2010.

A compter du 1^{er} Janvier 2011, les prix sont les suivants :

- | | | |
|-------------------------------|------|---|
| ➤ Chambre pour une personne | 25 € | } (le petit-déjeuner est compris dans les tarifs) |
| ➤ Chambre pour deux personnes | 30 € | |

TARIF DU LOYER DU COMPLEXE RURAL 2011

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer le tarif du loyer du local commercial du complexe rural pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de maintenir le tarif de l'année précédente pour 2011, à savoir à compter du 01/01/2011 :

- Local « tout commerce » : 300 € par mois

TARIFS DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2011

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des loyers des logements communaux non conventionnés pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2011, de maintenir les tarifs de l'année précédente, à savoir :

➤ Appartement de St Maffre	202.00 €
➤ Appartements route de Gaillac	207.00 €
➤ Appartement ancienne école (Geuna)	315.00 €
➤ Appartement nouvelle poste	371.00 €
➤ Appartement ancienne école (chaumeil)	437.00 €

DIVERS

LE LAVOIR DE FONTCLARET

M. MERCIER signale que l'avant toit du lavoir de Fontclaret est en mauvais état. Cette demande est prise en compte et sera traitée prochainement.

PONT DE L'AVEYRON

Afin de contrôler la solidité du pont de l'Aveyron la Direction Départementale du Territoire prépare le dossier d'appel d'offre pour la consultation des entreprises.

SORTIE DU STADE DE FOOTBALL DE MONTRICOUX

Mme GRIMAL rappelle que la sortie du stade de football de Montricoux est dangereuse. M. le Maire informe qu'un stop a été posé et qu'il se renseignera auprès des services du Conseil Général pour étudier toutes les possibilités

STORES DE L'ECOLE ST MAFFRE

Mme BONHORE fait savoir que les stores de l'école St Maffre ne fonctionnent plus et qu'il faudrait les remplacer par des rideaux occultant.

LES CHATEAUX

M. le Maire indique qu'à ce jour 30 400 visiteurs ont fréquenté les Châteaux